

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

L'organisme de formation SUP RETAIL, SIRET n° 93975219200012, dont le siège social est situé au 1 Cour du Havre, 75008 Paris organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DREETS d'Ile-De-France sous le n° 11757235675, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de SUP RETAIL tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que SUP RETAIL ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 – Signature de contrat dans le cadre d'une formation en apprentissage.

Toute signature de contrat d'apprentissage nécessite le renvoi de la présente convention de formation à : SUP RETAIL.

2 – Obligations respectives des parties

Pour chaque signature de contrat d'apprentissage, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à SUP RETAIL un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Pour chaque signature de contrat, le client atteste avoir préalablement vérifié l'adéquation entre le(s) bénéficiaire(s) de la formation et les prérequis attendus pour celle-ci. A l'issue de la prestation, une facture en deux exemplaires sera adressée à l'OPCO lié à l'IDCC de l'entreprise. A l'issue de toute action de formation un certificat de fin de formation sera adressé à l'OPCO lié à l'IDCC de l'entreprise

3 – Annulation du fait du CFA :

* Le CFA SUP RETAIL, se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à un mois avant la date prévue de déroulement de ladite prestation. Le CFA en informe l'entreprise. Aucune indemnité ne sera versée à l'entreprise à raison d'une annulation du fait du CFA SUP RETAIL.

Le CFA SUP RETAIL, accompagnera l'entreprise à trouver un autre CFA d'accueil en cas d'annulation.

* En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, et en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation professionnelle, CFA rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

4 – Paiement

Le règlement des frais de formation et des frais annexes sera effectué par les OPCO selon les modalités suivantes : les OPCO verseront au CFA un montant annuel composé du niveau de prise en charge déterminé par la branche pour le diplôme visé et des frais annexes (notamment hébergement et restauration), selon les modalités de versement ci-après :

- . Au plus tard dans les 30 jours après le dépôt du contrat, une avance de 50% du montant annuel,
- . Avant la fin du 7e mois, 25 % du montant annuel,
- . Le solde au 10e mois (majoration de 10% pour les contrats dont la durée a été réduite à la suite d'un positionnement de l'apprenti compte tenu de son niveau de compétences).

Pour les contrats pluriannuels, une règle de prorata temporis est fixée pour la dernière année d'exécution du contrat d'apprentissage.

Pour les contrats d'apprentissage d'une durée inférieure à un an les OPCO devront avoir versé au CFA une avance de 50% du montant total au plus tard dans les 30 jours après le dépôt du contrat et le solde à la fin du contrat. Pour les contrats d'apprentissage en rupture de façon anticipée, le paiement sera réalisé au prorata temporis de la durée réelle du contrat d'apprentissage (la proratisation ne s'applique pas si la rupture intervient après la présentation à l'examen final).

Dans tous les cas chaque mois de contrat d'apprentissage est dû.

5 – Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

6 – Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, seuls les tribunaux d'instance et/ou de grande instance de Lille seront compétents, en fonction de l'enjeu du litige.

7 – Propriété intellectuelle

Le contenu des formations relève du contenu des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droit d'auteur et de droits voisins. L'entreprise et l'apprenti s'engagent dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du CFA SUP RETAIL, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

8 – Données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-7 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site du CFA SUP RETAIL ou du service centralisant les commandes. Il vous suffit pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Délégué à la Protection des Données. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaires des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par le CFA SUP RETAIL uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

9 – Réclamations

En cas de difficultés sur un parcours de formation portant préjudice à l'atteinte des objectifs de celle-ci, le client ainsi que le(s) bénéficiaire(s) de la formation pourront joindre leur réclamation par mail : contact@supretail.fr. De plus, le client informera le(s) bénéficiaire(s) de la formation des modalités de réclamation précitées.

10 – Divers

10.1 – Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur ainsi que de celles de SUP RETAIL. Le CFA SUP RETAIL se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de commande par le Client.

10.2 – Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.



1 Cour du Havre, 75008 Paris - 0626854754
N°de déclaration d'activité : 11757235675

10.3 – Le fait que l’une ou l’autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l’une des dispositions présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu’elle tient des présentes.